



COMMENT UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez la Fédération afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.
- Pour toute demande de déplacement, vous devez contacter la Fédération au moins 48 heures avant le déplacement.
Pour toute demande de déplacement le lundi, la demande doit être formulée le jeudi précédent.
- La Fédération vous rappellera une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.
- Au jour et à l'heure convenue, un conducteur bénévole vous prendra en charge chez vous et vous transportera à l'endroit souhaité. Le conducteur peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.
- A l'issu du déplacement, vous réglerez directement au conducteur votre participation de 0,16€ ou 0,32€ par kilomètre parcouru.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :

Nicolas WEBER

Chargé de Missions
Fédération Familles Rurales Moselle
Téléphone : 03 87 65 01 54
Mail : mobilite-solidaire.moselle@famillesrurales.org



Un service coordonné par la Fédération
Départementale Familles Rurales de Moselle
Et la Communauté de Communes du
SUD MESSIN



Familles Rurales
Fédération Départementale
Moselle
5 rue des étangs
57 420 Solgne
Tél. : 03 87 65 47 54
fd.moselle@famillesrurales.org
www.famillesrurales.org/moselle

Association loi 1908,
membre de Familles
Rurales, Fédération
nationale, reconnue
d'utilité publique



**ENTRAIDE
ET CONVIVIALITÉ**

Se rencontrer, échanger, être solidaire



UNE AIDE AUX DEPLACEMENTS
...
POUR LES HABITANTS,
PAR LES HABITANTS DU
SUD MESSIN



QUAND UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, entre 08h00 et 19h00.

COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi, salarié d'une structure d'insertion ou orienté par un travailleur social ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées : inférieures à 1 100 € par mois et par adulte et 550 € par personne à charge
Tarifs : 0,16 € par kilomètre effectué ;
- Vous disposez de ressources limitées : entre 1 101 et 1 300 € par mois et par adulte et 650 € par personne à charge
Tarifs : 0,32 € par kilomètre effectué ;
- Vous cotisez à une adhésion auprès d'une Association Familles Rurales (26€ en Moselle).

Contactez la Fédération pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

POURQUOI FAIRE APPEL À MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

- Ma grand-mère a besoin d'aide
- J'ai rendez-vous chez le médecin ...
- Il faut que je passe à la pharmacie
- Je dois aller faire mes courses
- Je souhaite rendre visite à des amis



Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

• Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

• Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

COMMENT ÇA MARCHÉ ?

• Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

• Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de **0,40 €**, non imposable, vous sera versé.

Contactez la Fédération pour vous faire connaître !